

# Délibération de création d'une zone d'accélération éolien : Requête en annulation du 6 juin 2024

**Agissons ensemble, grâce à vos dons à l'association Trop d'éoliennes en Auxois**  
Le **financement** « **avocat** » déjà réuni doit être complété d'environ **3000 e** ! Une somme importante mais indispensable à notre combat contre un projet inadapté au contexte local !

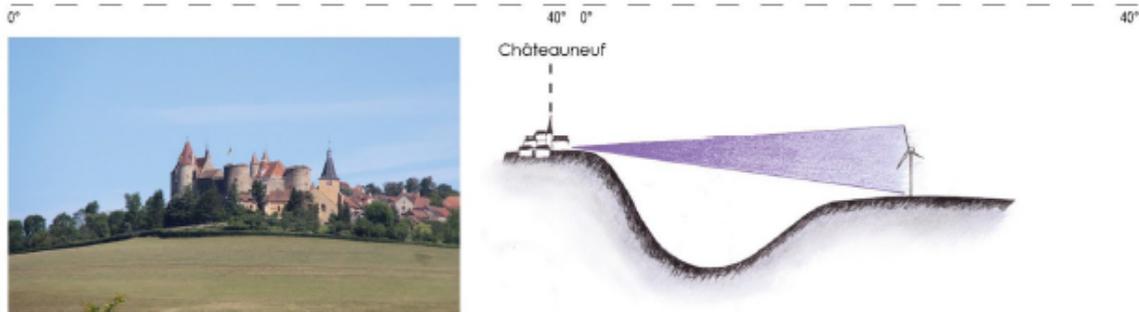


Figure 10 : Photomontage n°13 : Châteauneuf – Château – Monument historique classé (source : Territoires & Paysages, 2023)

La commune de Longecourt vise le label de **Projet Réputé d'Intérêt Public Majeur** pour les 3 éoliennes du projet bis de Valeco ! La création d'une zone d'accélération de déploiement de l'éolien se doit d'être étayée, discutée avec les élus et les habitants, basée sur une analyse des enjeux de territoire et soumise à un débat en communauté de communes ! Et votée par des élus non intéressés au projet à titre personnel.

Voici quelques points sur lesquels le tribunal administratif de Dijon, saisi par l'association et son avocat Me Echezar, est invité à se prononcer !

Si les communes y regardent maintenant à deux fois, avant de signer une promesse de bail, elles découvrent, souvent très tard, les projets éoliens prévus aux alentours. Dans son pré-rapport diffusé récemment à 5 communes riveraines, Valeco mentionne la destruction de plusieurs hectares de forêt et de zones humides sur Longecourt ainsi qu'une visibilité des 3 éoliennes de 230 m depuis **Châteauneuf** (cf photomontages du rapport non technique), **Chatellenot, Vandenesse et le canal de Bourgogne. Foissy Antigny, Chaudenay la Ville et le Chateau, Painblanc, Colombier, Cussy, Culetre, Musigny, Mimeure. Arnay le Duc** (voir page 2) !

## Les actions en justice sont souvent les seules efficaces ! Mais elles coutent cher !

Requête auprès du tribunal de Dijon

POUR

L'ASSOCIATION « TROP D'EOLIENNES EN AUXOIS »,  
Ayant pour avocat la SELAS DE BODINAT – ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES  
Maître Sébastien ECHEZAR, avocat au Barreau d'Angers,

CONTRE :

La délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de définir des « zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables », en application de la loi 2023-175 du 10 mars 2023.

La Commune de LONGECOURT-LES-CULÈTRE Prise en la personne de son Maire, Monsieur Gérard BROUILLON.

Les requérants entendent solliciter l'annulation de cette délibération et du rejet de leur recours gracieux.

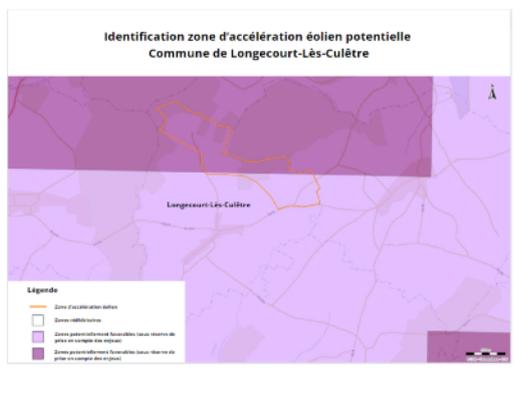


tropdeoliennesenauxois@gmail.com  
Site Web : tropdeoliennes.org

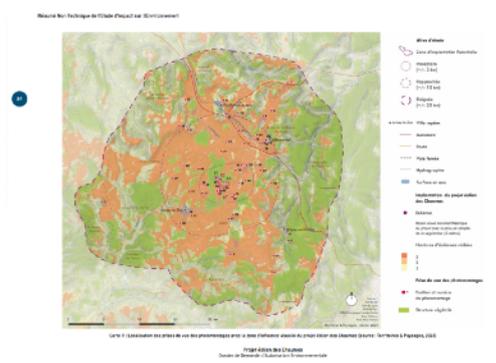


APEPT2A

# DES RESSOURCES FINANCIERES DONT NOUS AVONS BESOIN POUR AGIR



En orange les zones de visibilité des 3 éoliennes de Longecourt



## Notre priorité ? Le financement d'une requête en annulation d'une délibération de création de ZADER dont l'impact sur LES COMMUNES AUX ALENTOURS n'a pas été débattu !

Le conseil municipal de Longecourt a délibéré en faveur d'une création d'une ZADER éolien au Nord de la commune ! A la clé, un projet d'implantation facilitée d'éoliennes gigantesques sur des parcelles communales et privées situées entre Chazilly, Culetre, Musigny et Foissy (qui touche aussi Longecourt). Ceci juste à la limite du couloir RTBA réservé aux vols d'entraînement de l'armée.

Contestée à l'amiable, la délibération vient d'être portée devant le tribunal administratif de Dijon.

## Merci pour votre fidélité

Depuis 2018, le cercle des adhérents et sympathisants s'est élargi ! Entre associations et collectifs du Sud de l'Auxois, une vraie synergie, notamment avec l'association APEPT2A de Painblanc, Stop Eoliennes Sussey et les associations confrontées au projet de St Jean de Boeuf et Antheuil, en forêt et en zone Natura 2000 !

**Et de bonnes nouvelles**, avec le **renoncement officiel de Intervent** à la promesse de bail communale de Clomot signée en 2020 ( avant décision en Conseil d'Etat) et la mise en stand by du projet prévu en forêt d'Auxant.

## Merci pour votre soutien financier

Adhérents et sympathisants : vous avez été nombreux, en 2019 et 2020, à répondre à notre demande de financement d'une première action en justice ; Suite au rejet préfectoral du dossier d'études Ravery (groupe Valeco), en janvier 2021, **ces sommes ont été mises de coté et concourent à la moitié du financement requis aujourd'hui** .

## DONS 2024 Formulaire à la page suivante

Nous comptons sur vous ! Un très grand merci !

Sylvie NAUDIN.  
Présidente de Trop d'éoliennes en Auxois

Jean-Luc BARBIER  
Président de APEPT2A (Association pour la Protection de l'environnement, du Patrimoine et du Tourisme au pays d'Arny et de l'Auxois)



tropdeoliennesenauxois@gmail.com  
Site Web : tropdeoliennes.org



APEPT2A

Don 2024

**Fixez librement le montant du don que vous souhaitez faire .**

**Merci pour votre soutien !**

<b>Versement par chèque</b>	<b>Versement par virement</b>
<b>1</b> Remplissez le questionnaire ci dessous	<b>1</b> Remplissez le questionnaire ci dessous.
<b>2</b> Postez le, avec votre chèque à l'ordre de Trop d'éoliennes en Auxois , à notre trésorière :	<b>2</b> Transmettez le par Mail à notre trésorière Sylvie Deroye : sylviederoye@gmail.com
Sylvie Deroye 1 rue de la Croix 21320 Chazilly	<b>3</b> Faites votre virement à : Trop d'éoliennes en Auxois IBAN : FR45 2004 1010 0412 5050 0C02 571 BIC : PSSTFRPPDIJ

### **Informations à nous communiquer :**

Prénom, Nom 1 \*

E-mail \*

Adresse postale complète \*

Téléphone (portable de préférence) \*

Commentaire éventuel

Montant de votre don (en euros) \*

Mode de versement \*

Par chèque

Par virement

\* Réponses très utiles

Contact : tropdeoliennesenauxois@gmail.com

Site Web : tropdeoliennes.org



tropdeoliennesenauxois@gmail.com  
Site Web : tropdeoliennes.org



APEPT2A